

Notre Mandat

Le mandat du Comité des résidents est d'être le gardien des droits des résidents. Il doit veiller à ce que les résidents soient traités dans le respect de leur dignité et en reconnaissance de leurs droits et libertés. Il est l'un des porte-paroles importants des résidents auprès de la direction du CHSLD Bayview.

Fonctions

Les fonctions de base des comités de résidents sont mandaté et financé par le Ministère de la Santé du Québec et sont comme suit:



Informar les résidents de leurs droits et obligations.



Défendre les droits communs et les intérêts de tous les résidents ou défendre les droits individuels d'un résident suite à leur requête.



Favoriser les améliorations de la qualité des conditions de vie et évaluer le degré de satisfaction en ce qui concerne les services disponibles.



Accompagner ou assister, sur demande, un résident dans toute démarche qu'il entreprend, y compris lorsqu'il désire porter une plainte conformément à la procédure de plaintes.



Contactez-Nous

Les résidents, les membres de leur famille ou leurs représentants légaux peuvent nous contacter pour toute situation concernant :

- Le respect, la dignité ou la qualité de vie
- Des préoccupations de communication
- Une insatisfaction à l'égard des services
- Du soutien dans le cadre d'un processus de plainte



Si vous avez des question ou des préoccupations, veuillez contacter:

bayview_residents_committee@hotmail.ca

Toutes les discussions avec le Comité des résidents sont traitées avec discrétion et dans le respect de la confidentialité.



LE COMITÉ DES RÉSIDENTS

Mis à jour février 2026



Votre voix compte. Le Comité des résidents est là pour s'assurer qu'elle soit entendue.

Les 12 droits des usagers

Ces droits sont protégés par la loi québécoise et s'appliquent à toute personne recevant des services de santé et des services sociaux (LSSSS).

- 1** **Droit** à l'information
- 2** **Droit** aux services
- 3** **Droit** de choisir son professionnel ou l'établissement
- 4** **Droit** de recevoir les soins que requiert son état
- 5** **Droit** de consentir à des soins ou de les refuser
- 6** **Droit** de participer aux décisions
- 7** **Droit** d'être accompagné, assisté et d'être représenté
- 8** **Droit** à l'hébergement
- 9** **Droit** de recevoir des services en anglais
- 10** **Droit** d'accès à son dossier d'utilisateur
- 11** **Droit** à la confidentialité de son dossier d'utilisateur
- 12** **Droit** de porter plainte

Qui nous sommes

Le Comité des résidents est composé de résidents de Bayview, de bénévoles et de membres de familles. Nos membres apportent des perspectives et des expériences variées, ce qui nous permet de représenter les intérêts de l'ensemble des résidents et de soutenir toute personne ayant besoin d'accompagnement, de défense de droits ou d'orientation pour exercer ses droits.

Pourquoi le Comité des résidents est important

Le Comité des résidents est une voix indépendante dédiée à la protection des droits des résidents. Il veille à ce que les résidents soient entendus, respectés et soutenus. Nous collaborons avec la direction de Bayview, toujours dans le meilleur intérêt des résidents.

Notre façon de travailler



Écoute confidentielle et respectueuse



Consentement du résident avant toute démarche



Approche neutre et sans jugement



Collaboration avec les mécanismes de plainte existants

